

**SESSION CONSACRÉE AU RECUEIL DE TÉMOIGNAGES
SUR LA CRÉATION ET LA MISE EN PLACE DES OFFICES PAR PRODUITS
SUITE À LA LOI DU 6 OCTOBRE 1982**

17 novembre 2017

Compte-rendu détaillé des interventions

*Ce compte-rendu a été réalisé par le secrétariat du Comité d'histoire des Offices agricoles,
avec l'aide et l'accord des témoins et des participants à la session*

Décembre 2018

Le Comité d'histoire des offices agricoles, constitué auprès de la direction générale de FranceAgriMer, conduit depuis plusieurs années un travail d'inventaire et de valorisation de l'histoire et des archives des différents offices agricoles : réalisation de fiches documentaires, organisation de colloques, recueil d'archives écrites et orales, publications.... L'un de ses objectifs est d'encourager de nouvelles recherches sur l'histoire des différentes politiques agricoles en France au XX^e siècle. Le site du Comité (www.histoire-offices.com) présente les travaux qui ont été réalisés.

Le recueil de témoignages d'acteurs publics, de responsables professionnels, comme de collaborateurs des offices agricoles est au cœur de cette mission. Le Comité a notamment organisé, en 2012, une première session de recueil de témoignages consacrée au FORMA (Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, 1962-1983), et accueilli plusieurs témoignages de contemporains lors du colloque organisé en 2015 sur la période 1960-1980. Ces interventions ont été reproduites dans l'ouvrage *Orienter et réguler les marchés agricoles, Entre pilotage national et politique agricole commune. Des années 1960 au début des années 1980*, publié par FranceAgriMer en septembre 2017.

La session de recueil de témoignages consacrée à la création et la mise en place des Offices par produits suite à la Loi du 6 octobre 1982, organisée le 17 novembre 2017 au siège de FranceAgriMer, s'inscrit dans cette suite de rencontres.

Quatre personnalités ont accepté d'apporter leur témoignage sur cette période, et sur leur rôle dans les prises de décisions et les actions accompagnant la mise en place des offices agricoles : Marcel Deneux, responsable professionnel du secteur laitier, François Fesneau, responsable professionnel du secteur fruits et légumes, Jacques Graindorge et Didier Minot, conseillers techniques au Cabinet d'Édith Cresson, Ministre de l'agriculture.

Chaque témoignage a été suivi d'un échange avec les participants.

Témoignage de Didier Minot	page 4
Témoignage de Marcel Deneux	page 13
Témoignage de Jacques Graindorge	page 18
Témoignage de François Fesneau	page 22
<i>Annexe I – Contribution de Pierre Lelong</i>	<i>page 26</i>
<i>Annexe II – Participants à la session</i>	<i>page 28</i>
<i>Annexe III – Dictionnaire des sigles</i>	<i>page 29</i>
<i>Annexe IV – Biographies</i>	<i>page 30</i>

Introduction

Dans son exposé introductif, **Edgar Leblanc**, Président du Comité d'histoire, a rappelé que le Comité entamait le troisième volet de son action en faveur du développement de la recherche sur les politiques publiques dans le secteur des marchés agricoles et sur les outils d'intervention.

Après un premier colloque consacré à la période 1930-1950 (« Organiser et orienter les marchés agricoles. Le temps des fondateurs ») en 2012, un deuxième colloque centré sur la période 1960-1970 « Orienter et réguler les marchés agricoles, entre pilotage national et politique agricole commune » a été organisé en 2015. Aujourd'hui s'ouvre la préparation d'une troisième rencontre programmée en octobre 2018 : « Encadrer ou libéraliser les marchés agricoles, des années 1970 aux années 1990 », période qui couvre notamment la création des offices par produits et les accords de Marrakech.

L'objectif de cette journée est de recueillir des matériaux sur la préparation de la Loi 82-847 du 6 octobre 1982 et la mise en place des offices par produits, et sur les éléments de contexte marquants de cette période.

Témoignage de Didier Minot

La relance de la dynamique des CUMA en 1982, ou les effets démultiplicateurs d'une politique de régulation

Ingénieur agronome (INA 1964), j'ai travaillé 15 ans dans l'enseignement et le développement agricoles,

- à la chaire d'agriculture comparée avec René Dumont en 68-69
- dans l'enseignement agricole en Algérie de 1969 à 1972
- à l'APCA de 1973 à 1981 (coordination des EDE puis aussi des SUAD) avec un bref passage à l'ANDA pour coordonner le démarrage du RNED

Parallèlement je me suis engagé politiquement à partir de 1973, d'abord au PSU, puis au PS à partir de 1974, où j'ai participé à la création puis à l'animation de la Commission Nationale Agricole. J'ai, de ce fait, rejoint le cabinet d'Édith Cresson de 1981 à 1983, où je me suis occupé successivement du développement agricole, du dossier de la coopération puis du démarrage de la planification régionale.

À partir de 1983, j'ai bifurqué vers l'aménagement du territoire comme chargé de mission à la DATAR, conseiller technique de Gaston Defferre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire, puis responsable de l'équipe européenne de la DATAR, avant de travailler avec Jacques Chérèque, pour promouvoir le développement local. J'ai été directeur du CRIDEL (Centre de recherche et d'initiatives sur le développement local) de 1989 à 1994. En 1995, ma dernière fonction a été de mettre en place le plan pour l'avenir du monde rural, qui avait été promis par Jacques Chirac mais dont Alain Juppé qui était premier ministre ne voulait pas parce que, selon son cabinet, son objectif principal était de simplifier la vie administrative, de descendre en dessous de la barre des 3 % de déficit public, et « l'aménagement du territoire, ça coûte et ça complique ».

J'ai donc travaillé 2 ans pour rien, et j'ai décidé de quitter l'administration centrale car j'étais de plus en plus mal à l'aise avec les orientations qui se mettaient en place et de m'orienter plutôt vers la formation pour transmettre ce que j'avais appris. J'ai donc créé l'École des territoires, à la Bergerie de Rambouillet, en revenant au Ministère de l'agriculture jusqu'en 2004 où j'ai pris ma retraite.

Parallèlement, j'avais créé plusieurs cercles de réflexion : MARS (pour un mouvement agricole et rural solidaire) en 1983, AVRIL (association pour l'avenir des régions et les initiatives locales) en 1986, RECIT (réseau des écoles de citoyens) en 2002, et enfin le Collectif des Associations citoyennes, où je suis toujours actif, depuis 2010.

Les orientations des socialistes pour l'agriculture en 1980

J'ai participé à la campagne présidentielle et à la rédaction du programme agricole du PS, qui a fait l'objet d'une convention nationale en février 1981. Le Monde du 3 mars rend compte des orientations reprises à cette occasion par François Mitterrand :

L'objectif était de promouvoir l'exploitation familiale et le maintien de la population active agricole (« ne plus perdre un seul actif », déclarait Pierre Joxe) tout en mettant l'agriculture française et européenne au service des peuples afin de réduire la faim dans le monde. On était donc dans un grand écart entre deux orientations contradictoires. Pour cela, des mesures d'ordre structurel étaient proposées :

- des prix garantis à la production, tenant compte des coûts de production et du travail. Ces prix auraient été garantis avec une double limitation : par exploitation dans le cadre d'un quantum, afin de promouvoir une agriculture familiale (on dirait aujourd'hui de maintenir l'emploi agricole), et par produits ou groupe de produits, c'est-à-dire de quotas au-delà desquels ils seront soumis aux règles du marché, avec une organisation des marchés par offices de produits ou groupe de produits. Très vite cette seule disposition sera seule retenue pour réformer les organisations ou établissements publics interprofessionnels mis en place par le pouvoir précédent (CNIEL, ONIBEV, ONIVIT...) ;
- appliquer strictement le Traité de Rome dans sa triple exigence de préférence communautaire, solidarité financière, unité des prix et des marchés. L'ensemble de ces réformes est orienté vers le maintien de l'agriculture familiale et pour cela « ne plus perdre un seul actif » et « résister à nos partenaires européens pour obtenir 15 % d'augmentation des prix agricoles sans lesquels notre agriculture se viderait de sa substance » ;
- lutte contre la spéculation foncière par la création d'offices fonciers cantonaux que géreront les agriculteurs eux-mêmes, respect du statut du fermage et limitation du cumul
- développement de la recherche agronomique et de l'industrie agroalimentaire nationale ;
- développement de la production des consommations intermédiaires (engrais, protéines), réorganisation des circuits de distribution ;
- extension aux agriculteurs des avantages sociaux reconnus aux autres travailleurs, statut du conjoint, effort particulier pour la formation des enfants d'agriculteurs, doublement de la DJA, remise en chantier de l'assiette des cotisations sociales pour s'éloigner du revenu cadastral ;
- allègement du trop lourd endettement en réorientant les activités du Crédit Agricole vers l'agriculture, l'artisanat et la vie rurale (j'avais eu à traiter à l'APCA des premiers cas d'agriculteurs en difficulté, au sein d'une commission mixte avec le Crédit Agricole représenté par Alexis Gourvenec¹) ;
- réaménagement de l'espace rural en s'appuyant sur la décentralisation régionale et locale (en se fondant sur les lois de décentralisation) ;
- incitation au développement du mouvement coopératif agricole, en particulier des CUMA²

¹ Alexis Gourvenec (1936-2007)

² Voir texte soumis à la Convention nationale Agriculture du Parti socialiste du 14 février 1981, in *Le poing et la rose*, n° 64, 10 janvier 1981, 16 p.

Le cabinet de la ministre de l'agriculture

Je vais dire un mot sur l'état d'esprit et l'organisation du cabinet de la ministre de l'agriculture, car je crois que cela est essentiel pour comprendre la politique agricole de cette période.

La petite équipe restreinte qui entoure Édith Cresson, nommée le 23 mai ministre de l'agriculture, est une équipe de militants sans expérience administrative. Quand nous avons pris possession le 27 mai de l'hôtel du 78 rue de Varenne, nous sommes entrés dans une suite de bureaux vidés de tous leurs dossiers, sans rien connaître du fonctionnement d'un ministère. Quand le téléphone s'est mis à sonner, nous ne savions pas comment répondre face à ces appareils comportant de multiples touches. Même la cave avait été vidée par l'équipe de Pierre Méhaignerie (traditionnellement le ministre de l'agriculture dispose d'une cave de qualité qui se transmet).

Lucien Méadel est arrivé le 27 mai comme directeur de cabinet. Énarque et fonctionnaire des finances, il devait donner une crédibilité à un cabinet qui comprenait une majorité de militants. Le cabinet initial devait comprendre « 8 à 10 conseillers techniques, avec des antennes politiques aussi fines que possible » et quelques personnes officieuses « qui devront nous aider de leurs conseils sans être officiellement dans les structures ». Mais bien vite ce chiffre sera dépassé par la nomination d'un conseiller technique chaque fois qu'un nouveau problème apparaissait, pour atteindre en définitive 23 conseillers techniques.

Très vite, nous avons été rattrapés par l'actualité : crises sur les marchés de la pomme de terre et de la lavande, nombreux problèmes de répartition de compétences entre les ministères, relations avec le SGCI³, position à tenir très rapidement avec le congrès du CNJA le 3 juin et l'Assemblée des chambres d'agriculture le 4 d'après le directeur de l'administration Don Pierre Giacobbi. Pour la participation au CNJA, « pas de consignes » à Henri Nallet qui représente la ministre à ces deux manifestations.

La question des relations avec les organisations agricoles est centrale. En effet, celles-ci sont clairement engagées à droite, et ont fait campagne pour Jacques Chirac. Elles redoutent le gouvernement socialiste comme si les rouges étaient directement arrivés de Moscou. Francis Ranc rapporte qu'à l'assemblée générale de la Fédération de la coopération laitière, il a rencontré Auguste Grit⁴, qui lui a dit que la FNSEA était prête au pluralisme syndical. Progressivement, les relations tourneront au bras de fer avec François Guillaume, président de la FNSEA.

Le cabinet est disparate, avec :

- des militants et des chercheurs de l'INRA liés aux milieux agricoles, dont je faisais partie, persuadés qu'on était là pour appliquer le programme décidé au mois de février.
- des dirigeants d'organisations agricoles, parmi lesquels Francis Ranc, qui était directeur de la CFCA, et Pierre Mazeran, qui avait été directeur de l'ITEB, de la Fédération nationale bovine FNB et de la Confédération nationale de l'élevage CNE, et des professionnels de la

³ Secrétariat général pour la coopération interministérielle sur les affaires européennes, aujourd'hui SGAE, qui coordonne les positions prises par les différents ministères

⁴ Auguste Grit : FNCL Vendée, secrétaire général de 1979 à 1984, décédé en 2013

politique, notamment Bernard Goury, ancien assistant parlementaire du groupe socialiste pour les questions agricoles à l'Assemblée nationale.

- des fonctionnaires, énarques, Cour des Comptes, administrateurs civils, préoccupés de faire tourner la machine.

Des tensions sont apparues entre les technocrates de plus en plus nombreux et les militants, les premiers ne comprenant pas la nécessité d'un lien avec les agriculteurs progressistes et hostiles à la co-construction des mesures à prendre, qui était à l'opposé de leur culture.

Contrairement à ce que j'ai connu ensuite avec Gaston Defferre ou Pierre Joxe, la ministre manquait d'expérience et de conception d'ensemble, et de ce fait n'arbitrait pas au quotidien et ne participait pas aux réunions de cabinet. Les arbitrages étaient faits par le directeur de cabinet, Matignon ou l'Élysée, le plus souvent dans des petites réunions parallèles.

Assez rapidement, il est apparu que pour le président François Mitterrand, le temps des promesses de campagne était dépassé, et que le programme élaboré par les agriculteurs progressistes était un objectif secondaire. Le Président était préoccupé par le souvenir du Chili, encore très proche, et ne voulait pas rééditer avec la FNSEA la grève des camionneurs. Il a donc cédé très rapidement à François Guillaume. La FNSEA, qui était prête à des concessions, a rapidement compris qu'elle pouvait formuler de plus en plus d'exigences. Alors que, je pense, un autre équilibre aurait été possible avec plus d'expérience et de doigté.

Les consignes qui venaient de l'Élysée et de Matignon n'étaient pas affichées, car elles étaient en complet décalage avec les engagements de campagne : « pas d'affrontement avec la FNSEA ». On a donc assisté tout au long des deux années du ministère Édith Cresson à un jeu d'esquives et de double discours dont les agriculteurs progressistes seront souvent les dupes, alors qu'ils estimaient avoir contribué à la victoire de la gauche. Bernard Thureau, ancien président (1969-1976) de la FNP (Fédération nationale porcine), devenu premier responsable de la Commission nationale agricole du Parti socialiste (CNA) en gardera une grande amertume qui ruinera sa santé.

Je ne parlerai pas de la mise en place des offices agricoles, car je n'ai pas suivi les différentes étapes qui ont fait évoluer le projet d'une limitation du volume bénéficiant des prix garantis par exploitation, cohérent avec l'idée du maintien d'une agriculture familiale un peu sur le modèle suisse, vers des offices par produit.

La réforme des CUMA :

Je voudrais vous parler d'une réforme menée pendant la même période qui a abouti, qui est celle des CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole).

Historique et contexte

Celles-ci ont été créées en 1944 par Tanguy Prigent qui, en contribuant à la création du statut de la coopération en 1947 ⁵ avait distingué trois catégories : coopératives de production, coopératives d'approvisionnement et de vente et coopératives d'utilisation de matériel

⁵ La loi était d'initiative gouvernementale, avec pour président du Conseil Paul Ramadier

agricole. Ce père fondateur des CUMA avait encouragé leur développement en leur allouant des prêts, des subventions et des avantages sociaux et fiscaux. Edgard Pisani avait donné un nouvel élan en 1962 à travers la loi d'orientation qui renforçait le soutien aux investissements.

Cependant, en 1981, alors que les agriculteurs individuels bénéficiaient de prêts à taux super bonifiés pour leurs investissements, le même avantage n'avait pas été consenti aux CUMA, alors que les taux d'intérêt étaient très élevés (13 %). Leur nombre plafonnait à 7 000, alors qu'à l'évidence c'était un outil permettant à une agriculture familiale de diminuer ses charges et de déplacer le curseur de la viabilité.

Le mouvement CUMA était hétérogène. De nombreuses CUMA étaient tenues soit par des militants communistes (Sud-Ouest), soit par des militants de culture chrétienne (Ouest). Ceux-ci y voyaient l'amorce de coopératives de production permettant de développer un travail communautaire, dans une optique d'entraide et de solidarité, et non de concurrence entre agriculteurs, et de promouvoir un développement agricole coopératif et solidai. En revanche, dans d'autres régions comme dans la Marne la préoccupation d'amélioration des coûts était première. La première tendance était majoritaire, Les CUMA étant les plus nombreuses dans l'Ouest, le Sud-Ouest, le Massif central et la Bourgogne, et moins nombreuses dans le Nord, en Lorraine, dans les Alpes et en PACA.

8 mois de discussion

L'amélioration du sort des CUMA avait fait l'objet de promesses de campagne, et constituait une revendication forte des agriculteurs proches du pouvoir. Dès le 3 septembre 1981, le mouvement des CUMA a été reçu par la ministre de l'agriculture, qui a rappelé les engagements de campagne du président de la République : « Nous sommes favorables à tout ce qui est organisation coopérative et par conséquent aux CUMA ».

La mise en application a été préparée avec le bureau de la coopération du ministère, qui était dirigé par Gilbert Defaix, avec le Crédit agricole et avec le cabinet de Laurent Fabius, alors Secrétaire d'État au budget. Les débats ont porté sur le partage de l'enveloppe des prêts superbonifiés, fixée globalement, entre agriculteurs individuels et CUMA, mais aussi sur le choix des critères, avec le souci de ne pas exclure les petits agriculteurs proches du gouvernement, constituant les CUMA les plus nombreuses, au profit des CUMA contrôlées par les gros exploitants. La FNSEA n'était pas trop favorable au projet, mais devant une opération construite elle ne s'est pas opposée, d'autant que l'enveloppe des prêts bonifiés était élargie.

Mais tout ne résidait pas dans les mesures financières. Il s'agissait aussi de légitimer une forme de coopération en résonance avec l'associationnisme et le solidarisme, en donnant aux CUMA une vision de leur rôle. J'ai pu préciser cette réflexion grâce à l'appui de Jacques Longeot, qui tenait le journal des CUMA Entraid'Ouest, qui m'a parlé des attentes du mouvement CUMA, du sentiment d'abandon de ce mouvement depuis de longues années et de l'état d'esprit des militants qui en assuraient l'animation. Jacques Longeot était un ami personnel proche depuis l'Algérie, où nous avons assuré ensemble la formation d'ingénieurs des travaux agricoles à l'Institut technologique de Mostaganem dans des conditions difficiles. Ensemble nous avons pu élaborer une vision large, s'appuyant sur le rôle potentiel des CUMA dans le changement social, qui éclairait les mesures en préparation.

L'assemblée générale de la FNCUMA de 1982

Lors d'une assemblée générale de la fédération nationale des CUMA, le 23 février 1982, Édith Cresson a prononcé un discours qui a fait date dans l'histoire de ce mouvement et qui est encore salué aujourd'hui comme un tournant par cette organisation.

Que disait Édith Cresson dans son discours ? « Votre organisation a lutté seule pendant les longues années pour maintenir le bon cap. Cela mérite d'être salué. Je viens vous dire que cette période est terminée et que désormais votre mouvement sera reconnu à sa juste place ». Le premier objectif auquel contribuent les CUMA est l'amélioration des coûts de production. Mais dans la période actuelle, elles ont des missions nouvelles :

- rendre possible l'accès de tous aux moyens de production, qui est également une tâche essentielle dans le contexte actuel où de nouvelles tâches nécessitent de nouvelles énergies.
- permettre à chacun de s'affranchir de travaux contraignants à travers de nouvelles formes de coopération dans la production. Les CUMA ont la particularité de solliciter la participation active de chacun, l'égalité de rapport entre tous, une rigueur dans les rapports d'entraide dans la solidarité.
- participer au développement en formant les agriculteurs, en les rendant autonomes dans leur propre développement. Les CUMA sont des groupes organisés et solidaires qui constituent des réseaux privilégiés sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole et sont un facteur de vie sociale à la campagne.

Sur le plan du financement, la ministre annonçait l'octroi de prêts à taux super-bonifiés de 6 % en plaine, 4,75 % en montagne et en zone défavorisée (rappelons que cette année-là l'inflation était à 13 %), avec une enveloppe considérablement élargie permettant de ne pas faire concurrence aux agriculteurs individuels. Cette mesure déterminante était complétée par l'instauration d'une fiscalité à 7 % pour les travaux du sol, l'immatriculation des CUMA au registre du commerce et l'accès des CUMA à certains marchés publics.

Revenant l'année suivante, le 24 février 1983 Édith Cresson constatait que 1 000 CUMA nouvelles avaient été créées dans l'année. Des champs d'activité nouveaux s'étaient développés et le volume des activités s'était accru. Cet essor se poursuivra les années suivantes, pour atteindre 13 000 CUMA en 1994, chiffre qui s'est peu ou prou maintenu depuis lors :

1982	8000
1984	9700
1994	13 180
2001	13 300
2005	12 700
2009	13 400
2013	11 260
2015	12 260

On compte aujourd'hui 264 000 adhérents, réalisant 526 millions d'euros de chiffre d'affaires. Chaque CUMA compte en moyenne 25 adhérents et réalise 50 000 € de chiffre d'affaires.

Aujourd'hui comme hier, l'objectif est d'aider les agriculteurs à trouver les moyens de développer leur exploitation agricole grâce à la réduction des charges de mécanisation, à une organisation collective et à l'émergence de nouveaux projets. Les CUMA sont toujours porteuses d'une logique d'entraide et d'un travail de groupe. Les prêts bonifiés ont disparu en 2015, dans un contexte qui n'avait plus rien à voir avec celui de 1981.

En conclusion

J'ai voulu développer cet exemple car il montre que même dans un contexte qui s'est révélé vite défavorable, sur le plan politique comme sur le plan économique à partir de 1982, des réformes significatives ont été possibles à 3 conditions :

- une vision qui permet de discerner où se situe l'importance d'un dossier
- une écoute du terrain par les personnes en charge de la préparation des décisions
- l'appui politique qui permet d'obtenir des arbitrages favorables.

J'aurais pu développer un témoignage similaire sur la mise en place des contrats types d'intégration, qui ont permis de moraliser au moins temporairement les relations entre agriculteurs intégrés et firmes d'aliments à partir des propositions de la fédération nationale bovine, le décret s'appliquant autant aux éleveurs de jeunes bovins qu'aux éleveurs agricoles en instaurant des garde-fous au libre jeu du marché et des rapports de force et en instaurant une régulation.

Tout ceci est encore d'actualité. Je pense que pour donner un avenir à la planète le rôle de l'État et de l'Europe restent déterminants pour instaurer des règles.

Discussion

L'échange qui a suivi ce témoignage s'est ouvert sur une intervention **d'Anne-Marie Frénéhard**, qui a tenu à souligner que, parmi les promesses présidentielles, une a été réalisée : l'arrêt de l'extension du camp militaire du Larzac et la création de la Société civile des terres du Larzac, dont le bail a d'ailleurs été renouvelé pour 50 ans en 2014.

Marcel Deneux explique l'attitude des agriculteurs de l'époque vis-à-vis de l'action collective : ils sont capables d'actions collectives à condition de rester propriétaires individuels. Il y a un courant de coopérateurs, qui ne sont pas des socialistes et « de toute façon un socialiste du nord ce n'est pas un socialiste du midi ». Le modèle de la Marne a prévalu et, dans le secteur de la betterave, on est passé d'un secteur coopératif entre 7 et 8 % à 80 % aujourd'hui. Il évoque une manifestation sur le droit de préemption des SAFER du temps de Pisani. Sur la réponse de type solidaire, au CNJA, on avait imaginé les GAEC. Le MODEF défendait cette notion avec vigueur. Marcel Deneux conclut en observant que les agriculteurs les plus libéraux sont partisans d'une économie organisée. Les agriculteurs veulent conserver la propriété individuelle de leurs terres, tout en sollicitant l'État pour l'obtention de prix rémunérateurs dans un contexte, rappelle-t-il, marqué par une inflation très forte, avec des augmentations de 15 % sur les prix.

Roger Barralis évoque l'action de la CGT de l'ONIC en 1981 : réflexion sur l'avenir de l'ONIC, contacts avec la Commission agricole de PS et promotion du modèle ONIC pour constituer les offices par produit ; une demande d'un début de démocratisation des instances délibérantes de l'ONIC avec l'introduction du pluralisme dans la représentation agricole aux comités départementaux des céréales n'a fait l'objet d'aucune suite de la part de l'interlocuteur au cabinet d'Édith Cresson, Bernard Goury.

La discussion s'est alors engagée sur le projet d'Offices fonciers et sur son abandon.

Jacques Graindorge précise que c'est André Cellard qui avait les offices fonciers dans son portefeuille, et Marcel Deneux se souvient qu'Henri Nallet avait rassuré François Guillaume sur l'abandon du projet.

Serge Cordellier donne son témoignage sur les positions de différents acteurs : René Colson ⁶, secrétaire général de la JAC (Jeunesse agricole catholique) de 1943 à 1947, était pour les « ententes » du type des futurs GAEC, ou pour les « communautés rurales » sur un modèle assez comparable à la SCOP (société coopérative ouvrière de production) adapté au monde paysan. Concernant les offices fonciers, le MODEF (syndicat paysan à direction communiste dominante) était violemment contre, et la FNSEA, à partir de 1978, avait entrepris de mettre à l'écart la direction de la Section nationale des fermiers-métayers (SNFM), qui y était favorable. La SNFM était à cette époque (1975-1981) dirigée par Paul Le Saux ⁷, Finistérien ayant migré en Haute-Vienne, ancien dirigeant national de la JAC ayant adhéré au PCF, et par Pierre Abéguillé ⁸, autre Finistérien, de culture démocrate-chrétienne réformatrice. Bernard Thareau ⁹, qui avait présidé la FNP (Fédération nationale porcine) et était devenu en 1976 le

⁶ René Colson (1913-1951)

⁷ Paul Le Saux (1921-1997)

⁸ Pierre Abéguillé (1922-2010)

⁹ Bernard Thareau (1936-1995)

responsable agricole national du Parti socialiste, demandait pour sa part la mise en place d'offices sur le modèle de l'ONIC.

Marcel Deneux évoque le rôle de René Colson, « à la rencontre des idéaux chrétiens et socialistes ».

Didier Minot signale que le projet d'offices fonciers avait été mis au point par Pierre Coulomb¹⁰, chercheur de l'INRA. Ce projet est arrivé au moment où Henri Nallet quittait le Cabinet d'Édith Cresson pour rejoindre le Cabinet de la Présidence, où il a géré la relation avec la FNSEA, dans l'objectif de la rendre plus « positive ». D'après Didier Minot, il faut voir dans l'abandon du projet d'offices fonciers, comme sur d'autres dossiers, le poids des préoccupations politiques du Président, soucieux de ne pas ouvrir un front avec la FNSEA, quitte à se couper de sa base paysanne.

Edgar Leblanc précise qu'Henri Nallet sera sollicité pour participer au colloque d'octobre 2018.

Pierre Lelong précise qu'il n'était pas en responsabilité sur les offices agricoles à l'époque dont on parle. D'après lui, il y a incompatibilité entre les offices agricoles, outils de soutien des prix agricoles et la politique agricole commune, et il observe qu'Edgar Faure avait contribué à l'acceptation de prix agricoles élevés parce que cela arrangeait beaucoup de monde.

Pierre Lelong était président de la Cour des Comptes européennes en 1981. Il décrit les contacts qu'il a eus avec les responsables politiques de l'époque. Il a demandé un rendez-vous à Édith Cresson, mais ne l'a pas obtenu. Il a eu un rendez-vous avec Michel Rocard, qui était ministre du Plan. De sa rencontre avec Pierre Mauroy, qui l'a reçu avec Jean-Paul Huchon, il retient l'écoute. Enfin, Pierre Lelong a été reçu par Henri Nallet, « qui connaissait les problèmes agricoles », et avec lequel il s'est senti en plein accord.

Pour **Pierre Lelong**, qui a résumé sa position sur la politique des prix dirigés dans un texte remis en séance au président du Comité, la question dès lors était posée : ne valait-il pas mieux accepter de suivre les mouvements des prix mondiaux, quitte à verser aux exploitants des subventions compensatrices afin de maintenir plus ou moins leurs revenus ? Une autre politique des marchés et des prix agricoles allait se mettre en place avec la disparition progressive des mécanismes d'intervention sur les marchés.

¹⁰ Pierre Coulomb (1937-1995)

Témoignage de Marcel Deneux

En introduction, Marcel Deneux souligne qu'il est toujours heureux de venir participer aux travaux de ce groupe, et qu'il reste un militant actif de la cause agricole.

Sur son parcours, il tient à préciser que la formule « a exercé plusieurs mandats politiques » figurant dans le CV inclus dans le dossier peut prêter à confusion. En effet, il a toujours été hostile au cumul des mandats. En fait, en dehors de la fonction de sénateur, il n'a jamais été que conseiller municipal dans sa commune rurale. Il ajoute qu'il a été président du CNJA en 1960 (Michel Debatisse en était le secrétaire général).¹¹

Marcel Deneux rappelle ensuite les grandes lignes qui campent le contexte dans lequel les réformes agricoles des années 1980 sont arrivées, en parallèle à son parcours professionnel :

Les années 1960 : Lois d'orientation avec Edgard Pisani.

Le déséquilibre de représentation (manque d'hommes de premier plan) dans les productions animales, contrairement aux productions végétales. D'où la volonté de quelques responsables d'y remédier pour contrecarrer l'influence prépondérante des hommes de grandes cultures (Betterave, céréales).

Sur la suggestion de Gérard de Caffarelli, il [Marcel Deneux] est nommé trésorier de la FNPL (Fédération nationale des producteurs de lait) qui, jusqu'à cette date, fonctionnait sans cotisations : à ce titre, il met en place des cotisations prélevées par les collecteurs, sur le modèle des betteraviers.

Ensuite, il devient président de la FNPL, puis de l'ITEB.

L'élevage manquait d'hommes de qualité comme interlocuteurs vis-à-vis des pouvoirs publics, Jusqu'à son élection à la présidence de l'ITEB, cet organisme était présidé en alternance (tous les 2 ans) par un homme du lait (à ce moment Lucien Bizet) puis de la viande (Robert Hervieu).

Au moment de son élection, le directeur de l'ITEB devait partir. Les agros les plus brillants ne se dirigeaient pas vers l'élevage. Gaston Du Douët de Graille (président de la CNMCCA dans les années 1960, surnommé « le « Marquis rouge » dans la Seine-Maritime) avait, à la CNMCCA, un agro qui venait de la part du directeur Henri Canonge : Pierre Mazeran. Il le met à la disposition de la filière élevage, et Marcel Deneux le nomme directeur de l'ITEB. Cela coïncidait avec un réveil de l'intérêt des productions animales du côté des Pouvoirs publics (Edgar Faure et Jacques Poly).

Marcel Deneux organise, avec l'appui de Jean Pinchon au cabinet d'Edgar Faure (janvier 1966-juillet 1968), le regroupement d'un pôle unique des organisations tournant autour de l'élevage à la Maison des Éleveurs rue de Bercy à Paris.

En même temps commençaient à se constituer des Maisons de l'Élevage dans les départements, puis la mise en place des EDE.

¹¹ La notice biographique figurant en annexe au compte-rendu a été rectifiée.

Au plan national, on est à la recherche d'une politique d'autosuffisance, puis d'exportation des productions agricoles. Un discours de Valéry Giscard d'Estaing, à Vassy dans le Calvados, développe ce thème.

On assiste à une distorsion dans la structure des prix agricoles (entre céréales et lait), lors du 1^{er} règlement communautaire de fixation des prix des céréales, distorsion qui va marquer durablement les nouvelles générations. Marcel Deneux insiste sur la responsabilité directe d'Edgar Faure dans la fixation de prix élevés des céréales, avec comme conséquence immédiate « l'explosion de la sole des céréales », car les agriculteurs ont recherché leur revenu « par l'augmentation des volumes ».

Cet arbitrage satisfaisait une revendication des Bavarois en alignant les prix européens sur ceux qu'ils souhaitaient. Ceci va entraîner un déséquilibre durable dans la structure des productions : la fixation très favorable du prix communautaire des céréales a conduit des éleveurs à convertir des terres d'élevage en zones céréalières.

Plus tard, lors de la fixation des prix agricoles d'avril 1974, notre ministre de l'Agriculture, Jacques Chirac, a signé un compromis dans lequel les prix agricoles obtenus sont supérieurs à ce qui était demandé et prévu.

Marcel Deneux présidait alors le Conseil consultatif des prix agricoles de Bruxelles. M. Lardinois (Commissaire européen à l'Agriculture, néerlandais) me dit : « Votre ministre vous a trahi : il a obtenu une augmentation des prix supérieure à ce qui était prévu, en contrepartie de l'abandon, pour la France, [du bénéfice des fonds] du FEOGA-Orientation ».

À cette époque, dans le cadre du groupe d'économie animale de la FIPA (Fédération Internationale des Productions Animales), Marcel Deneux préside un groupe de réflexion international sur les productions laitières. Au bout de deux réunions, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande se retirent. Seul demeure le Canada qui met déjà en place des Quotas laitiers. Marcel Deneux s'est d'ailleurs rendu au Canada pour voir comment fonctionnait leur système de quotas.

En 1976, on finit par mettre en place, malgré l'arbitrage européen de 1974, des politiques de développement dans le cadre du FEOGA-Orientation. La Somme est à la pointe pour la mise en place des Plans de développement. On recherche un développement des revenus accompagné d'une augmentation de la production et de la productivité.

Dans les années 1980, « on mourait sous les excédents » (beurre, blé), situation résultant de l'arbitrage européen de 1974, mais aussi de l'embargo imposé à l'URSS par les États-Unis.

On assiste à divers courants de pensée sur la manière de faire face aux excédents : quotas ou quantum.

Edgard Pisani, devenu parlementaire, publie un plan pour réformer la PAC en 1980, avec de nouvelles idées. Pierre Méhaignerie (un « agro ») succède à Christian Bonnet.

À l'intérieur des organisations horizontales CNJA (voir en particulier le rapport pour le congrès du CNJA en 1980) et FNSEA, on est à la recherche d'un nouvel équilibre. On s'attend à un basculement pour les élections présidentielles. Nous sommes dans cet état d'esprit lorsque Mitterrand est élu.

Rappelons-nous que l'État fixait alors les prix d'un grand nombre de produits agricoles (les préfets, département par département, fixaient le prix du lait). Les professionnels avaient confiance dans une gestion des marchés assurée par l'État. C'est encore la ligne de pensée

d'une majorité d'agriculteurs aujourd'hui. Les deux productions qui vont le mieux, la betterave et les céréales, sont celles qui sont le plus encadrées. Il y avait donc une préparation des esprits à une gestion encadrée des marchés.

La mise en place des Offices par produits

Pierre Mauroy vient de la Thiérache du nord, une zone de petite agriculture familiale. Jacques Delors prend les avis d'un cousin agriculteur en Corrèze.

En 1981, du côté des productions laitières, le CNIEL et le CIDIL sont déjà en place. On reste en porte-à-faux sur les excédents : comment faire du développement sans augmenter le volume des productions ?

Il y a débat au Conseil d'administration de l'ITEB : le Ministre de la Recherche (Jean-Pierre Chevènement) doit-il avoir pouvoir sur l'INRA ? La profession agricole est contre.

Autre débat, André Cellard, secrétaire d'État radical à l'Agriculture, joue-t-il un rôle, en dehors de rassurer les plus à droite ?

Dans les deux mois qui suivent l'arrivée des socialistes au gouvernement, ceux-ci organisent une Table ronde [sur les prix du lait de consommation] avec la grande distribution sous la présidence de Catherine Lalumière. Cela ne débouche sur rien, car blocage du GNH (Groupement national des hypermarchés, dont Leclerc et Intermarché ne font pas partie).

On annonce la mise en place des Offices par produits. Les professionnels (sans vouloir le reconnaître) y étaient favorables. Cette mise en place va prendre du temps.

Le gouvernement fait une « erreur de casting » : il nomme une femme Ministre de l'Agriculture dans un milieu très fortement misogyne. En outre, elle « n'était pas facile à conseiller ». Marcel Deneux organise un déjeuner entre François Guillaume et Édith Cresson, qui ne débouche sur aucun terrain d'entente.

Pourtant, ce qui était proposé par le Gouvernement revenait aux options de fond de la FNSEA (700 000 adhérents !) et de la CNMCCA.

Autre « erreur stratégique » : le pluralisme syndical. D'après Marcel Deneux, le syndicalisme agricole est un syndicalisme de branches, ce qui implique d'être uni lors des propositions. L'expérience des syndicats de salariés en France (comparée à la situation allemande) montre l'inefficacité du pluralisme syndical. La pensée socialiste en France est marquée par notre histoire sur ce sujet – depuis le Congrès de Tours, et en 1947, la rupture de la CGT avec la création de FO –. C'est une erreur d'appréciation que le Parti socialiste a cru devoir transposer en agriculture en favorisant l'émergence de plusieurs syndicats, ce qui nuit aux intérêts professionnels, en favorisant l'émergence de surenchères de revendications souvent démagogiques.

[Aparté sur la radicalisation des positions de la FNSEA, consécutive au recrutement de Michel Ménard comme directeur]

La FNSEA avait négocié le passage de l'agriculture à la TVA avec Michel Ménard *[il était en poste à Bercy – sans doute avant 1981 - et avait concédé des modalités favorables]*. Un jour, Christian Poncelet rappelle à la FNSEA ce qu'elle devait à Michel Ménard. Quelques temps après, on recrute Ménard comme directeur à la FNSEA. *[C'est lui qui organise l'élimination à la FNSEA, des voix divergentes par rapport à la ligne officielle]*.

La mise en place des Offices par produits a donné lieu à une concertation à tous les niveaux.

Parmi les facteurs de ralentissement : la négociation avec les organisations syndicales des Offices sur le statut du personnel va retarder la mise en place des Offices, c'est son ressenti.

Avec l'arrivée de Michel Rocard à l'Agriculture (précédemment Ministre du Plan), des dossiers avancent.

Il évoque le sujet de l'organisation de la collecte du lait. ¹²

Sur les quotas laitiers : au cabinet de Michel Rocard, c'est Pierre Pringuet qui a le mieux compris l'instauration des quotas. Les professionnels savaient qu'il en fallait, mais s'affichaient contre au nom des principes (des communiqués hostiles étaient publiés, mais avec la volonté de ne rien faire pour les empêcher !).

En fin d'intervention, il évoque une des conséquences des Accords de Marrakech : la Commission a commis une erreur, en renonçant à la production de protéines végétales sur son sol. Aujourd'hui, on assiste à une relance de cette production.

Sur la Grande Table Ronde sur le Lait en 1981 : aucune grande décision, sauf des aides à trois grandes coopératives : l'ULN, Tempé-Lait et la Coopérative de Landerneau (« ceux qui ont crié le plus fort »).

Il exprime une des constantes de la stratégie de la FNPL dans l'application des politiques nationales à la diversité des territoires, par exemple l'équilibre entre la Bretagne et le reste de la France, et les actions en faveur du maintien de la production en zones de montagne.

Claude Cheysson, commissaire européen, est remplacé par Pisani, ce qui a contribué à l'acceptation par les agriculteurs et à l'apaisement.

En 1981, la négociation sur les prix européens a encore été conduite par Pierre Méhaignerie avant le changement de gouvernement. Et les Britanniques, déjà, bloquent tout à Bruxelles !

¹² Note de Christian Bernadat - *Dans les faits, l'incitation à la rationalisation des zones de collecte a été instaurée par le FORMA (évidemment avec l'approbation du Bureau du lait du Ministère de l'Agriculture), dans le cadre de sa politique d'orientation, dès le début des années 1970, par le biais d'un programme de subventions au développement de la réfrigération du lait dans les fermes (aides à l'équipement de citernes à lait réfrigérées dites "tanks à lait") qui étaient versées par tournées de collecte, en coordination, donc, avec les entreprises collectrices (car il fallait aussi aider à l'achat de camions équipés de citernes réfrigérées et à l'installation de quais de réception adaptés) : une des conditions au versement de ces subventions était la simplification des circuits de collecte, en imposant qu'au maximum deux entreprises distinctes empruntent les mêmes circuits. Cela impliquait une concertation interentreprises. Cette mise en place se faisait en parallèle avec les subventions versées par le FORMA pour l'équipement des laboratoires d'analyse du lait et pour la mise en place du paiement du lait à la composition et à la qualité dont je me suis personnellement occupé pendant quelques années. Cette politique fut donc bien antérieure à l'accession de Michel Rocard au Ministère de l'Agriculture. (Éléments confirmés par Bruno Massin, responsable de la politique du "Froid à la ferme" au FORMA de 1974 à 1980).*

Discussion

Christian Bernadat : Lors de la mise en place des quotas laitiers, alors que les professionnels collaboraient relativement dans le cadre de la concertation mise en place à l'ONILAIT, pouvez-vous expliquer pour quelles raisons ils se sont montrés très réticents à accepter la gestion par l'Office de la Réserve nationale (*qui seule permettait une politique d'ajustement au sein de la gestion des quotas, ce qui a permis à l'Office de réaliser un véritable appui à la production laitière en zone de montagne*) jusqu'à s'en réserver l'usage presque exclusif au bout de quelques années ?

Marcel Deneux : Il faut comprendre que le fait de confier la gestion des quotas laitiers à l'Office a constitué une véritable frustration pour l'Interprofession. Robert de Wilde, directeur du CNIEL à l'époque, s'était préparé à la mise en place des quotas par la profession : il avait acquis un logiciel informatique qui aurait permis (*d'après Marcel Deneux*), de mettre en œuvre la gestion des quotas laitiers par entreprise – ce qui était le règlement européen –.

Mais François Guillaume s'y est absolument opposé : « On ne collabore pas avec un gouvernement socialiste ». Ainsi les professionnels ont été conduits à en abandonner la gestion à l'administration.

Au niveau national, les organisations professionnelles étaient relativement d'accord. Sur le terrain, l'acceptation a été plus ou moins difficile selon les régions : les régions de polyculture élevage, qui connaissaient déjà les gestions administratives des céréales et de la betterave, étaient plus ouvertes.

Serge Cordellier : À la fin des années 1970, une campagne dans la presse spécialisée a opposé « interprofessions » (défendues par les OPA majoritaires) et « offices » (dont la création figurait dans le « Projet socialiste pour l'agriculture » du PS de début 1981). Et Michel Ménard, directeur de la FNSEA, a fait un « grand ménage ». Cela s'est traduit en quelques semaines par « un putsch à la FNP », pour éliminer les partisans des offices qui figuraient majoritairement dans ses instances, la tentative de reprise en main de la SNFM et l'exclusion de la FDSEA de Loire-Atlantique, pépinière de cadres professionnels reconnus, sans compter la mise au pas de nombre de CDJA contestataires.

Roger Barralis : Deux remarques en confirmation des propos de Marcel Deneux :

1/ L'augmentation très importante du prix du blé en 1974 (+ 38 %) a constitué une erreur politique à terme ; c'était une concession faite aux Bavarois. Cela fut aggravé par l'adhésion du Royaume-Uni : plusieurs voix avaient pourtant alerté sur la capacité de l'agriculture britannique à provoquer une explosion de la production céréalière.

2/ La France, dans les négociations, était dans une position difficile, car elle était demandeuse sur tous les produits, seul État membre dans ce cas. À partir de la fin des années 1990, à cause de cela, le Ministère de l'Agriculture eut pour doctrine de privilégier certaines productions dans les négociations, considérant qu'il n'était pas possible d'obtenir des concessions dans tous les secteurs (exemple : la banane en 1998).

Témoignage de Jacques Graindorge

Jacques Graindorge précise qu'il a quitté le secteur agricole depuis bien longtemps. Il a démarré sa carrière en 1971 comme chef du bureau financier du service des forêts au ministère de l'agriculture. En 1975, il devient conseiller du directeur de l'Institut des Vins de Consommation courante (IVCC), puis de l'Office National Interprofessionnel des Vins de Table (ONIVIT), plus particulièrement chargé de la transformation de l'IVCC en ONIVIT et de la réforme de l'établissement (1975-1978). Après avoir été sous-directeur de la protection sociale agricole à la direction des affaires sociales du ministère de l'agriculture de 1978 à 1981, il intègre le cabinet d'Édith Cresson, ministre de l'agriculture, comme conseiller chargé de la réforme des offices agricoles. Après 1982, nommé directeur de l'artisanat au ministère du commerce et de l'artisanat, sa carrière se poursuivra hors du secteur agricole.

C'est donc sur deux épisodes du début de sa carrière, la mise en place de l'ONIVIT et la promulgation de la loi de 1982 sur les offices agricoles, qu'il va apporter son témoignage.

En juillet 1975, Michel Colonna est directeur de l'IVCC (Institut des vins de consommation courante), établissement créé en 1953 avec pour mission principale l'assainissement de la production viticole grâce à des campagnes d'arrachage des cépages de mauvaise qualité implantés après la crise du phylloxera et diverses mesures de contrôle et de rénovation des vignobles. Il propose à Jacques Graindorge de le rejoindre pour réformer l'établissement et redéfinir sa fonction. La situation est alors calme. Mais en août 1975, grande tension avec d'énormes manifestations, le rôle du FNL corse, et les positions du Ministre de l'agriculture de l'époque, Christian Bonnet : « qu'ils crèvent », en parlant des viticulteurs du midi, incapables de produire autre chose que de la « bibine ». Sur le plan technique, le renouvellement du vignoble de vin de table a été gelé à hauteur de 50 %, et la replantation a été strictement encadrée.

En septembre 1975, Jacques Graindorge rejoint l'IVCC. Pierre Murret-Labarthe, futur directeur de l'ONIVIT, était à l'époque conseiller technique au cabinet de Christian Bonnet, et en charge de la viticulture.

L'établissement devait être adapté pour anticiper les crises et mettre en œuvre des mesures d'adaptation de la production aux marchés. Jacques Graindorge propose de le transformer en s'inspirant du modèle ONIBEV, avec une articulation interprofession/office. Ce qui nécessitait de nouveaux statuts, une nouvelle organisation puisque l'intervention économique est alors de la compétence du FORMA, et de nouveaux locaux pour remplir ses missions élargies.

L'ONIVIT (Office national interprofessionnel des vins de table) est créé par décret en avril 1976, par transformation de l'IVCC et en absorbant la division du FORMA en charge de la viticulture (une dizaine d'agents). Jacques Graindorge pilote, sous l'autorité de Pierre Murret-Labarthe, nommé directeur de l'Office dès sa création, ces trois opérations : nouvelle organisation nationale et territoriale, statut du personnel et recherche de locaux adaptés à la nouvelle dimension. Le nouvel établissement a déménagé dans de nouveaux locaux rue de Rivoli en novembre 1977 (ancien siège d'Air Inter, transféré à Orly).

Cette mission étant accomplie, Jacques Graindorge quitte l'office début 1978 ; il est alors nommé sous-directeur de la protection sociale agricole au Ministère de l'agriculture.

En 1981, Édith Cresson devient ministre de l'agriculture et André Cellard secrétaire d'État en charge des secteurs du vin, des offices fonciers et du cheval. Jacques Graindorge intègre le cabinet pour suivre la réforme des offices agricoles, avec Francis Ranc (qui quittera rapidement le cabinet).

Le projet de loi portant création des offices devait être rédigé en concertation avec les représentants des agriculteurs et des industriels de l'agro-alimentaire. La FNSEA était alors totalement engagée auprès du RPR créé par Jacques Chirac. On connaît la déclaration de François Guillaume : « Je considère comme une insulte personnelle la nomination d'une femme au ministère de l'agriculture » !

Le modèle retenu est celui de l'ONIBEV et de l'ONIVIT pour les principales productions agricoles, à l'exception des céréales, des pommes de terre de conservation et des betteraves à sucre dont l'organisation est jugée satisfaisante par les secteurs agricoles concernés. Parallèlement, en liaison avec le ministère de la mer et celui des DOM-TOM sont prévus deux établissements comparables pour leur domaine de compétence. Ces établissements sont :

- Onibev et Onivit maintenus avec compétences élargies (devenant OFIVAL et ONIVINS)
- Office du lait et des produits laitiers (ONILAIT)
- Office des fruits et légumes (ONIFLHOR)
- Office des produits de la mer (OFIMER)
- Office des productions des DOM (ODEADOM)

La demande de création d'un office des plantes à parfum avait été refusée ; elle sera reprise dans le texte définitif.

L'avant-projet de loi est approuvé sur cette ligne politique en comité interministériel en mars 1982, puis validé par la Commission de la concurrence et par Bruxelles (ce qui n'était pas un mince exploit !) puis présenté en Conseil des ministres après accord du Conseil d'État. Il est alors prévu de le soumettre au Parlement au cours de la session de printemps. Jacques Graindorge est alors appelé à d'autres fonctions.

Le texte, après plusieurs modifications, a été adopté par le Parlement un peu plus tardivement, fin septembre, et a été promulgué le 6 octobre 1982.

Discussion

Pierre Lelong s'interroge sur les objectifs réels de la loi. Ceux qui sont énoncés dans le texte représentent un catalogue de vœux... non suivis ! Concrètement la loi a surtout abouti à la mort du FORMA (dont il a été directeur).

Jacques Graindorge rappelle que le FORMA reposait sur le système de la cogestion. La création de l'ONIBEV en 1973, suivie de celle de l'ONIVIT en 1976, répondait à une demande professionnelle d' « avoir un office à eux ». La formule retenue présentait un double avantage : valoriser et responsabiliser les interprofessions créées dans les années 70 ; mais aussi il n'était pas négligeable dans l'ambiance tendue de l'époque de « diviser pour régner ». La ministre pensait qu'il valait mieux s'adresser aux fédérations spécialisées moins directement engagées politiquement plutôt qu'à la FNSEA et à son Président Guillaume notamment ...

Pierre Lelong considère que l'ONIBEV a été créé par Jacques Chirac pour y nommer le directeur des Services agricoles de la Corrèze Georges Pérol. Il souligne qu'au FORMA, l'élevage constituait une entité. Or, lorsqu'a été décidée la mise en place de l'ONIBEV, on préparait la reconversion du troupeau laitier en troupeau à viande, ce qui supposait un seul office. Ainsi, la création de l'ONIBEV, office spécifique à la viande, divisait la cohésion nécessaire à l'orientation du secteur de l'élevage.

Jacques Graindorge évoque la création de l'ONIPPAM (plantes à parfum) – à laquelle il était opposé –, et la nomination d'Armand Collomb (ancien chef de la division Produits divers du FORMA, puis directeur-adjoint de l'ONIVIT à sa création). Concernant les objectifs généraux de la loi, il y a ceux qui craignaient une étatisation, et ceux qui souhaitaient une meilleure organisation.

Roger Barralis s'interroge sur le dossier établi par Jacques Graindorge pour la ministre. Quelles étaient ses conditions de travail ? Comment ont été traitées les propositions de la Commission nationale du Parti socialiste ?

Jacques Graindorge signale qu'un problème étant, comme souvent, survenu avec le Budget, mais dont le ministre était Laurent Fabius, très influent auprès de François Mitterrand, il avait demandé l'arbitrage du Parti socialiste, qui fut favorable.

Pour Pierre Fouillade, il y avait des raisons professionnelles à la création des Offices. Il renvoie à ce qui a été fait en 1936. Concernant l'ONIBEV, c'était une demande professionnelle de la FNB.

Pour Marcel Deneux, il y avait une demande des organisations agricoles de la viande pour de la transparence, face au lobby des marchands de bestiaux, lobby qui pesait lourd en matière électorale. Il évoque également le cas du CIVC (Comité interprofessionnel des vins de champagne), dont l'organisation et les dirigeants ont traversé plusieurs régimes.

Roger Barralis note que le secteur du Champagne a toujours été traité à part dans l'univers viticole, et ménagé aussi bien par les pouvoirs publics français que par la Commission européenne ; celle-ci, notamment, aurait pu s'attaquer aux bases réglementaires du Comité interprofessionnel des vins de Champagne comme elle l'a fait pour le comité interprofessionnel

des vins doux naturels, mais cela ne s'est pas produit. Cette spécificité de traitement du CIVC est clairement liée au poids politique important de ce secteur.

Georges Beisson, qui était conseiller technique pour les produits végétaux au Cabinet d'Édith Cresson, précise : Édith Cresson estimait possible et fructueux le dialogue avec les organisations professionnelles spécialisées, dialogue qu'elle estimait impossible avec la FNSEA.

Georges Beisson et **Serge Cordellier** évoquent les polémiques (dites des « fonds secrets » ou des « caisses noires », dont celle concernant des supposées fraudes aux restitutions aux exportations de carcasses bovines) qui étaient intervenues à l'époque autour de certains fonds gérés par l'ONIBEV et de l'implication de la SOMIVAL dans les circuits financiers correspondants.

Christian Bernadat signale que le FORMA avait engagé une procédure pour récupérer des fonds qui auraient été détournés par la SOMIVAL.

Pierre Lelong s'interroge sur la réelle faisabilité d'une telle « caisse noire ». Pour ce qui concerne le dialogue avec les organisations professionnelles agricoles, il confirme que, si les échanges avec la FNSEA sont restés stériles, il y a eu un véritable dialogue avec les associations spécialisées.

Edgar Leblanc rappelle que l'obsession de la FNSEA, c'était les revenus des agriculteurs, obtenus par la garantie des prix agricoles, et donc les offices étaient acceptables tant qu'ils s'articulaient avec la PAC et ses mécanismes d'intervention. Sur cet aspect, il y a eu des différences entre le projet de loi et le texte tel qu'il a été finalement adopté.

Joël Gout signale le délai intervenu dans la nomination de Pierre Mazeran pour remplacer Georges Pérol.

Pour Pierre Lelong, la place n'était pas prête.

Serge Cordellier mentionne le fait que Georges Pérol jouissait personnellement d'une image positive d'intégrité, et que Pierre Mazeran a préféré attendre se disant que Georges Pérol était de toute façon sur le départ. Peut-être aussi Marcel Bruel (aujourd'hui décédé), président de la Fédération nationale bovine, qui était en excellentes relations, à la fois avec Pierre Mazeran (directeur de la FNB et de la Confédération nationale de l'élevage) et Georges Pérol, au titre de la mise en place de l'ONIBEV, a-t-il joué un rôle diplomatique ?

Roger Barralis : la création des offices par produits a amené une prise de conscience de certaines filières « délaissées ».

Témoignage de François Fesneau

Je suis très honoré de venir dire quelques mots sur le secteur des fruits et légumes vers les années 1980. Je remercie Georges Beisson d'avoir pensé à moi pour ce faire. Vous me pardonnerez d'être relativement court mais j'avais cru comprendre qu'il s'agissait d'échanger avec vous sur cette période et ce n'est que tardivement que j'ai réuni quelques éléments sur ce sujet pendant cette période.

Il faut bien comprendre comment fonctionnait l'AFCOFEL (Association française des Comités économiques de fruits et légumes) et dans quel état était le secteur des fruits et légumes.

Je parlerai donc d'abord de la mise en place et de ce qui s'est passé avant 1971 puis des premières années après les élargissements intervenus avec la création des offices avec quelques remarques en conclusion.

Tout d'abord c'est parce que je m'ennuyais au poste de Directeur de l'Institut du Commerce International, où m'avait appelé André Bouloche, que j'ai accepté l'offre d'Alexis Gourvenec de devenir le Directeur général de cette organisation que les pouvoirs publics lui avaient demandé de prendre en main. André Bouloche, pour lequel je garde une grande et exceptionnelle admiration et avec lequel je garderai des relations intimes jusqu'à sa mort, me le déconseillait mais certains de vos amis me pressaient d'accepter : c'était en 1972.

De 1972 à 1980 nous avons d'abord constitué l'outil avec lequel nous avons tenté de mettre en place une gestion professionnelle de ce secteur.

Mise en place des Comités économiques en Normandie, Ile-de-France, Nord de la France, Est de la France. Restructuration et consolidation en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence, Rhône-Alpes et Languedoc. Nous disposions des moyens pour le faire.

Avec ces outils nous avons poursuivi trois tâches : recueillir les informations, gérer les crises économiques (évaluation et supervision de l'application des décisions bruxelloises – retraits etc...) et démarrage du désir de passer à l'extension des règles pour quelques produits dans certaines régions. Ce dernier point nous paraissait essentiel mais mis à part quelques débuts de mise en place, nous « patinions ».

Les raisons tiennent, pour une part certes à nos erreurs, mais essentiellement aux caractéristiques du secteur auxquelles il faut ajouter « la mise de bâtons dans les roues » :

1) « La patate chaude ». On ne peut garder le produit. Il faut le rejeter le plus vite possible; donc difficile de mettre des actions réfléchies en place.

2) Période d'application brève pour la plupart des produits : pendant trois semaines/un mois c'est « le feu », puis les producteurs parlent d'autre chose.

3) Dès qu'on commence à grouper près de 50 % des producteurs dans des disciplines, le marché va mieux, les « indisciplinés » trouvent que tout va bien et que ce n'est pas la peine de faire un effort

Les autres « bâtons dans les roues » :

- à l'intérieur du secteur : les légumes très réticents, le Midi réticent,
- difficultés avec les coopératives qui ont peur que ça les démantèle,
- réticences de certaines administrations qui pensent que si ça aboutit à des régimes qui ressemblent à la Bretagne, ça va être intenable.

Daniel Bouton pense qu'il y aura trop de pouvoir par rapport au ministère de l'agriculture.

C'est ainsi que nous avons abordé la mise en place des cadres et des responsables :

Installation des nouveaux partenaires :

Les rebelles venaient à Paris où ils étaient bien reçus par Édith Cresson. Mes rapports avec elle étaient « agacés ». Cela venait d'une crise de la pomme de terre primeur : refusant d'intervenir, elle nous avait déclaré qu'elle nous aiderait à forcer les Anglais à nous les acheter à un prix rentable. J'avais été me plaindre et surtout m'inquiéter auprès des « Finances » et peut-être à Matignon. Ça s'était arrangé pour la pomme de terre mais pas pour nous dans les rapports avec le ministère de l'agriculture.

(Parenthèse : j'ai été amené à faire le tour, pour comprendre, à Matignon et à l'Élysée. On nous a dit de ne pas nous affoler et que nous serions toujours associés aux changements).

Deux anecdotes :

a) mes ennemis venant me dire que j'étais perdu et me dire leur regret. « Fausse joie » quand je leur ai dit de ne plus chercher à m'affoler.

b) un membre d'un cabinet ministériel qui m'annonce que je suis sur une liste envoyée du Sud-ouest pour demander de m'écarter. Puis il ajoute : « Je suis aussi dessus. Soyez tranquille, on la jette ! »

Les offices. Mise en place de l'ONIFLHOR avec Georges Beisson comme Directeur, venu du FORMA :

Je ne m'étendrai pas sur les détails car certains d'entre vous en furent les acteurs. L'essentiel est simple pour nous : on passait de la gestion essentiellement pour la production et les producteurs à une gestion du produit c'est-à-dire avec tous les acteurs. La discussion dans les réunions à l'office était impossible : tout le monde parlait.

Dès la mise en place, et même avant, Gourvennec « abandonne le navire » et me demande de rester pour sauver ce qui peut l'être (Merci bien !). En plus, c'est l'entrée de la Grèce et surtout, bientôt, celle de l'Espagne : abandon d'une gestion possible en France sauf pour les marques et appellations de variétés protégées (J'étais rapporteur au Plan avec Van Ruymbeke pour les produits alimentaires transformés).

- Changement de Président, bien mais moins intéressant,
- Un parmi d'autres dans la discussion à l'office. Démobilisation par Bruxelles : les Hollandais et les Allemands étaient contents que l'AFCOFEL ait perdu son rôle.
- Le hasard fait que Philippe Neeser me demande de devenir secrétaire général (puis Directeur Général) d'Unigrains.

J'allais, en devenant Délégué général du groupe, redécouvrir le père de tous les offices – le modèle des offices –, remarquable création de 1936 mais qui s'appliquait à un produit stockable avec des coopératives solides.

Mais je garde un très bon souvenir de cette époque de 1981-86, avec tous les changements, les revirements et toujours le plaisir de bons interlocuteurs.

Discussion

Pierre Lelong : Alexis Gourvenec était une personnalité exceptionnelle mais il ne voulait pas exercer de responsabilités nationales. La SOCOPRIM était hostile au système de l'extension des règles mais Gourvenec et Le Bihan se sont parlé (en breton !) et les choses se sont arrangées. Pour obtenir l'accord du Président Giscard d'Estaing, il lui a été affirmé que ce système devait pouvoir s'autofinancer ce qui a permis d'obtenir la signature du Président. C'est ainsi qu'a pu être adopté le règlement portant organisation du marché des fruits et légumes. C'est à cette époque qu'a été créée la SEMENF (Société d'économie mixte et d'études du Nord Finistère).

Roger Barralis interroge François Fesneau sur la gestion d'Unigrains et plus particulièrement sur la gestion des intérêts financiers rapportés par ce fonds

François Fesneau précise qu'il s'agissait de savoir comment utiliser les crédits générés par des fonds publics. Cette structure, placée sous la tutelle du ministère du budget, fut la solution adoptée. Les Finances, opposées à l'origine, ont donné ensuite leur accord. L'argent servait à des compensations dans le secteur des fruits et légumes. Avant, le canal des aides aux producteurs était la FNSEA qui disposait des infrastructures et informations nécessaires, les autres syndicats n'étant pas considérés comme fiables pour distribuer les fonds.

Pierre Lelong : On est passé d'un rêve d'autofinancement à un système de financement communautaire.

François Fesneau rappelle le contexte des accords internationaux et l'arrivée de l'Espagne.

Christian Bernadat : Les mesures d'intervention dans l'élevage et les céréales contribuaient à la sauvegarde du revenu des agriculteurs.

Serge Cordellier : La FNSEA pensait effectivement aux prix et non pas à la politique des revenus. Le Fonds de solidarité céréaliculteurs-éleveurs (FSCE), à la suite du congrès de Lyon (mars 1970), a été perçu comme une compensation au refus du plan de gestion des marchés, de répartition des aides publiques et de formation des revenus (impliquant un quantum financier) proposé par la Fédération de l'Ouest (FRSEAO). Les céréaliers ont perçu la création du FSCE comme une concession.

Marcel Deneux estime qu'une difficulté était la courte durée des mandats. Unigrains a été bénéfique pour l'économie céréalière mais cette société financière a connu peu de réussites dans le secteur des productions animales. L'AGPB a capté une part de la taxe parafiscale. Unigrains compensait l'absence du Crédit Agricole.

François Fesneau : Alexis Gourvennec, manquant de fonds, demandait que des crédits d'Unigrains soient utilisés pour apporter des compensations au secteur des fruits et légumes, craignant que le Gouvernement les prête à d'autres.

En conclusion, Edgar Leblanc évoque les pistes qui pourraient être approfondies dans la suite des travaux de cette journée :

- Solliciter les responsables socialistes de l'époque
- Etudier l'intervention du Parlement en comparant dans le détail le projet de Loi et le texte qui a été adopté
- Rôle du Ministère, du SGCI
- Rechercher d'autres témoins, recueillir des témoignages écrits pour enrichir nos bases de données
- Etudier d'autres expériences en Europe

ANNEXE I

Pierre Lelong

Le FORMA et la politique des prix dirigés

Texte remis en séance au Président du Comité d'histoire

La France est largement déficitaire en viande de bœuf et en beurre. Si je me reporte à la situation que j'ai connue en 1967, en tant que directeur du FORMA, je crois rêver !

Nous sommes dans une réunion d'historiens, cette différence entre deux époques distantes d'un demi-siècle mérite d'être évoquée.

XXX

Le dernier-né des organismes d'intervention – bien après l'ONIC et le FIRS – n'était pas le moins ambitieux. Lors de sa création en 1961, il s'inscrivait dans une politique des prix agricoles délibérément interventionniste. Non seulement, il n'était pas question de faire confiance aux « forces du marché », mais la production devait être « orientée ».

S'agissant de l'élevage, de la production laitière et des fruits et légumes, cet objectif concernait la grande majorité des exploitations agricoles du pays, alors très nombreuses. Contrats d'élevage, aide à la reconversion de la production laitière vers la viande, financement – conditionnel – des Comités économiques prévus par la loi complémentaire agricole, le FORMA n'allait cesser de proposer des mesures en ce sens, en dépit de l'opposition des Finances et, à partir de fin 1965, du nouveau ministre de l'Agriculture, Edgar Faure.

D'autre part, les prix devaient être régularisés, pour fournir aux exploitations agricoles les perspectives à long terme dont elles avaient besoin. L'agriculture est une industrie lourde. Une famille ne s'investit pas dans une exploitation pour s'en dégager l'année suivante. Le matériel d'exploitation, les bâtiments s'amortissent sur plusieurs années. Il en est de même du capital foncier. La commercialisation de la production s'organise sur le long terme...

Il fallait donc stabiliser les prix, quelles que soient les fluctuations du marché mondial, donc souvent les soutenir. C'était là, reconnaissons-le, le principal avantage du système, d'autant plus que le soutien, s'il était raisonnablement mesuré, devait coûter moins cher aux finances publiques que le versement d'aides directes aux exploitants, très nombreux à l'époque.

Le but n'était pas la baisse toujours plus forte des prix à la consommation. Les consommateurs, au contraire, étaient appelés au soutien de prix suffisants pour permettre la survie du monde agricole et assurer la sécurité alimentaire du pays. On ne le disait pas trop, mais c'était la réalité. On économisait ainsi des fonds publics, en évitant les aides directes et en concentrant la dépense publique sur la modernisation des exploitations et la défense du territoire rural.

XXX

Fixer des prix d'intervention non directement issus de la confrontation de l'offre et de la demande sur des marchés, c'était un exercice périlleux, pour ne pas dire impossible, qui supposait une concertation étroite et confiante entre l'État et la profession agricole. Et les rapports de prix à établir entre les productions devaient être susceptibles d'inciter chaque exploitant à faire les « bons » arbitrages entre les spéculations possibles.

La diversité des terroirs et la démographie des exploitations rendaient cela problématique. Il fallait donc que la zone géographique concernée ne soit pas trop hétérogène, condition de plus en plus difficile à remplir avec l'élargissement progressif du Marché Commun. Il fallait aussi que la profession agricole accepte cette hiérarchie des prix des produits. Céréaliers et betteraviers se défendaient mieux que les éleveurs.

Enfin, l'opinion devait accepter que les consommateurs payent des prix souvent plus élevés que les prix mondiaux.

XXX

Ces conditions n'ont jamais été parfaitement réunies, surtout à partir de 1966, alors que s'intensifiait la pression en faveur d'un désarmement contingentaire et douanier, et que la CEE se mettait en place.

La question dès lors était posée : ne valait-il pas mieux accepter de suivre les mouvements des prix mondiaux, quitte à verser aux exploitants des subventions compensatrices afin de maintenir plus ou moins leurs revenus ? Une autre politique des marchés et des prix agricoles allait se mettre en place. Et la disparition progressive des mécanismes d'intervention sur les marchés retirait au FORMA ses meilleures raisons d'exister. Il n'était plus, finalement, qu'une caisse de liquidation de certains versements communautaires. Autant valait alors centraliser tous les paiements autour d'un seul Office à vocation purement financière.

1) Aux Archives nationales se trouvent les notes que – directeur du FORMA – j'ai adressées à Pompidou pour le mettre en garde sur l'augmentation du prix du blé à Bruxelles en avril 1968. Pompidou était d'accord. Il a écrit à Faure pour le lui dire. Il n'a pas été suivi. Faure était de mèche avec Couve et l'Élysée (Dromer).

2) En 2013, j'ai écrit « Une expérience française » (mes souvenirs), Éditions France Empire – 150 pages sur l'agriculture.

Pierre Lelong
17 novembre 2017

ANNEXE II - Participants à la session du 17 novembre 2017

BARRALIS Roger

BEISSON Georges

BERNADAT Christian

CORDELLIER Serge

COURTOIS André

DENEUX Marcel

FESNEAU François

FOUILLADE Pierre

FRÉNEHARD Anne-Marie

GONIN Anne-Marie

GOTESMAN Maxime

GOUT Joël

GRAINDORGE Jacques

LEBLANC Edgar

LELONG Pierre

MADÉLINE Yves

MINOT Didier

NACHBAUR Guy

PASCAL Jean-Marie

RACAPÉ Joseph

SOLER Patrick

ANNEXE III - Dictionnaire des sigles

APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
AFCOFEL	Association française des comités économiques agricoles des fruits et des légumes
AGPB	Association générale des producteurs de blé
ANDA	Agence nationale pour le développement agricole
CIDIL	Centre interprofessionnel de documentation et d'information laitières
CIVC	Comité interprofessionnel du vin de champagne
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
CNJA	Centre national des jeunes agriculteurs
CNMCCA	Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
EDE	Établissement départemental de l'élevage
FIPA	Fédération internationale des producteurs agricoles
FNP	Fédération nationale porcine
FNPL	Fédération nationale des producteurs de lait
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FORMA	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
INRA	Institut national de la recherche agronomique
ITEB	Institut technique de l'élevage bovin
IVCC	Institut des vins de consommation courante
MODEF	Mouvement de défense des exploitants familiaux
ONIBEV	Office national interprofessionnel du bétail et des viandes
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales
ONILAIT	Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers
ONIPPAM	Office national interprofessionnel des plantes à parfum et médicinales
ONIVIT	Office national interprofessionnel des vins de table
RNED	Réseau national d'expérimentation et de démonstration
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SGCI	Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne
SNFM	Section nationale des fermiers et des métayers
SOMIVAL	Société de mise en valeur Auvergne Limousin
SUAD	Service d'utilité agricole et de développement

ANNEXE 4 - Biographies

Didier MINOT :

Didier MINOT, ingénieur agronome (INA 1964), a travaillé 15 ans dans l'enseignement et le développement agricoles, à la chaire d'agriculture comparée avec René Dumont, en Algérie de 1969 à 1972, puis à l'APCA, avant de rejoindre le cabinet d'Édith Cresson de 1981 à 1983.

Il a ensuite été chargé de mission à la DATAR, membre du cabinet de Gaston Defferre, chargé de l'aménagement du territoire, puis responsable de l'équipe européenne de la DATAR, avant de devenir directeur du CRIDEL (centre de recherche et d'initiatives sur le développement local). Il a ensuite créé et dirigé l'École des territoires à la Bergerie de Rambouillet jusqu'en 2004.

Parallèlement, il a créé plusieurs cercles de réflexion : MARS (pour un mouvement agricole et rural solidaire) en 1983, Avril (association pour l'avenir des régions et les initiatives locales) en 1986, RECIT (réseau des écoles de citoyens) en 2002, le CAC (Collectif des Associations citoyennes), où il est toujours actif, en 2010.

Ces différents engagements ont pour point commun d'essayer de contribuer à construire une société solidaire, participative et écologiquement soutenable.

Marcel DENEUX :

Marcel Deneux a exercé de nombreuses responsabilités au sein du syndicalisme agricole, des organisations agricoles spécialisés et des commissions et institutions publiques traitant des questions économiques et de l'agriculture, notamment pour le secteur laitier. Il a également été sénateur de la Somme de 1995 à 2014.

En tant que responsable professionnel dans le secteur agricole, et pour ce qui concerne la période de la création et de la mise en place des offices par produits, on retiendra plus particulièrement :

Président du CDJA de la Somme (1954 -1959),

Président du CNJA (1960 -1964)

Président de la FDSEA de la Somme (1971 -1978),

Trésorier, puis vice-président de la FNSEA (1974-1982)

Président de la Caisse régionale de crédit agricole de la Somme (1978-1995)

Secrétaire général de la CNMCCA (1981-1984)

Président de la Caisse nationale de crédit agricole (1982-1988)

Trésorier, puis président de la Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL) de 1966 à 1981

Président fondateur du CNIEL (1975-1983)

Président de l'ITEB (1975-1983)

Président d'Interlait (1976-1994)

Président de la Commission de conciliation des litiges de l'ONILAIT sur les quotas laitiers

Jacques GRAINDORGE :

Jacques Graindorge, né le 4 août 1944, Sciences Po et ENA, a démarré sa carrière en 1971 comme chef du bureau financier du service des forêts au ministère de l'agriculture. En 1975, il devient conseiller du directeur de l'Institut des Vins de Consommation courante (IVCC), puis de l'Office National Interprofessionnel des Vins de Table (ONIVIT). Il est plus particulièrement chargé de la transformation de l'IVCC en ONIVIT et de la réforme de l'établissement (1975-1978).

1978-1981 : sous-directeur de la protection sociale agricole à la direction des affaires sociales du ministère de l'agriculture de 1978 à 1981.

1981-1982 : conseiller au cabinet d'Édith Cresson, ministre de l'agriculture, chargé de la réforme des offices agricoles.

1982-1987 : directeur de l'artisanat au ministère du commerce et de l'artisanat

1987-2000 : commissaire du gouvernement auprès des institutions financières, au ministère des finances

2000-2009 : chef de la mission de contrôle d'État auprès de La Poste

Parallèlement, il exerce plusieurs responsabilités syndicales et associatives

François FESNEAU :

Né le 16 mars 1928

Sciences Po, Licence de sociologie avec Raymond Aron

Service militaire : lieutenant de l'Armée de l'Air

1952-1956 : Journaliste à la *Correspondance Économique*, éditorialiste occasionnel à *Combat* (sous un nom d'emprunt)

1956-1958 : *Press Relation*, première entreprise de Relations publiques à l'américaine

1958-1962 : Directeur du Centre d'Information Textile à l'Union des Industries Textiles

1962-1968 : Directeur France et Étranger pour la promotion des ventes des produits agricoles et alimentaires à la SOPEXA (J. Pinchon et H. Rousselier)

1968-1972 : Directeur de l'Institut du Commerce International sous la présidence d'André Bouloche

1972-1985 : Directeur Général de l'AFCOFEL sous la présidence d'Alexis Gourvennec

1985-1993 : Secrétaire général d'Unigrains, puis successivement Directeur général d'Unigrains, puis Délégué général du Groupe céréaliier (Unigrains AGPB ITCF)

Après sa retraite, Président d'*Agra-Press* et à ce titre administrateur du journal *Le Monde* (A. Minc) et Président d'une Banque du groupe céréaliier. À la demande du Président de la République, mission auprès du Président de la République Sénégalaise pour la modernisation de son agriculture.